

# MENERBES

## INFORMATIONS STATIONNEMENT

Nous vous informons de la mise en service des horodateurs le **1<sup>er</sup> juillet 2024**.

### **Délivrance d'un macaron ou d'un ticket permettant la gratuité du stationnement**

**Permanences organisées à la salle polyvalente :**  
**du mardi 18 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024 de 9h à 12h**  
**et le samedi 22 juin 2024 de 9h à 12h**

En dehors de ces horaires, vous pourrez venir en mairie  
pour retirer un macaron ou un ticket.

Attention, l'accès à la place de l'horloge est toujours difficile en voiture.

### **Pour les résidents de la commune : Délivrance d'un macaron permanent**

Merci de fournir : votre pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

Ce macaron attribué à titre personnel et non cessible, devra **obligatoirement être collé à l'intérieur du pare-brise à l'avant de votre véhicule**, bien visible pour faciliter tout contrôle.

Chaque macaron est numéroté et correspond à l'immatriculation d'un véhicule.

### **Pour les travailleurs en contrat à durée déterminée ou indéterminée : Délivrance d'un ticket de stationnement**

Merci de fournir : votre pièce d'identité, contrat de travail et la carte grise du véhicule.

Ce ticket permettra de stationner gratuitement pendant la durée de votre contrat de travail (de date à date pour les CDD, ou à l'année pour les CDI).

Il devra être **déposé sur le tableau de bord du véhicule**, facilement visible pour tout contrôle.

### **ZONE BLEUE**

Des places de stationnement « ZONE BLEUE » sont accessibles et gratuites  
**Avenue Marcellin Poncet** pour une **durée de 30 minutes** maximum  
(disque obligatoire)  
du lundi au samedi de 9h à 19h  
et le dimanche de 9h à 12h

Merci de respecter ces consignes permettant une rotation du stationnement  
afin de faciliter l'accès aux commerces du Village